



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Usinor-Sacilor

Question écrite n° 1372

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les perspectives nouvelles offertes a la siderurgie dans le domaine de l'ecoulement de ses produits et qui conduisent a penser qu'il faudra fournir en acier le marche americain dont la siderurgie nationale n'est plus en mesure de repondre a la demande interne. L'ouverture du marche chinois en matiere de reseaux ferroviaires a renouveler offre des perspectives a retenir dans les plans strategiques du groupe Usinor-Sacilor, sachant que le fournisseur habituel qu'etait l'Union sovietique n'est plus en mesure d'assurer les livraisons, compte tenu de la grave crise interne qu'a connue le pays depuis quatre ans.

Texte de la réponse

Les Etats-Unis constituent pour la siderurgie francaise son premier marche hors celui de la Communauté. En 1992, 739 000 tonnes y ont été exportées, contre 683 000 tonnes en 1991. Les producteurs américains, après l'expiration des accords d'auto-limitation des importations fin mars 1992, ont déposé des plaintes qui ont abouti à l'imposition de droits d'entrée pour les aciers étrangers, droits dépassant parfois 200 p. 100 de leur valeur. Les droits sur certains aciers ayant été supprimés au mois d'août 1993, des expéditions vont pouvoir reprendre en septembre. Le niveau des exportations ne pourra cependant redevenir normal que lorsqu'un accord global et définitif sera intervenu. La Chine constitue aujourd'hui le seul marché fortement demandeur. De ce fait, la plupart des producteurs mondiaux cherchent à s'y placer. Usinor-Sacilor est bien sûr présent sur ce marché, qu'il convient d'aborder avec prudence et réalisme, les prix pratiqués étant très bas du fait des excédents mondiaux de production. Le pôle rail du groupe Usinor-Sacilor a été renforcé par les accords avec l'Arbed. Il est à même de répondre à d'éventuels appels d'offres en provenance de la Chine. Les marchés américains et chinois, qui sont des marchés de « grande exportation », s'ils offrent des perspectives à la siderurgie, ne peuvent pas, compte tenu des éléments ci-dessus, modifier les conditions dans lesquelles cette activité doit actuellement s'exercer.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1372

Rubrique : Siderurgie

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1426

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3339